

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTERIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 en date du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Vu l'arrêté du 23 août 2024, radiant des effectifs du Département du Pas-de-Calais, monsieur Pascal Denaes, ingénieur en chef, directeur de la maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais à compter du 1^{er} mai 2025, date de sa mise à la retraite,

Vu la demande en date du 5 février 2025 du secrétariat général du pôle aménagement et développement territorial souhaitant en raison du départ de monsieur Pascal Denaes que monsieur Christophe Duhaut, attaché principal, directeur de la maison du Département aménagement et développement territorial du Calais soit chargé des fonctions par intérim de directeur de la maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais à compter du 17 février 2025

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'absence, à compter du 17 février 2025, de monsieur Pascal Denaes, au motif du solde de ses congés restants,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 17 février 2025, monsieur Christophe Duhaut est chargé des fonctions, par intérim, en tant que directeur – maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais - pôle aménagement et développement territorial.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 10 février 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines